

## Déclaration de conformité CE

PLC déclare sous sa seule responsabilité que les appareils de type:

- séries CUBUS, TVE/TVP, AIRA, AE/AS, LCO, UV/MB/PA, REC, COMPO, équipées de moteurs TAC

sont visés par la présente déclaration de conformité aux directives et normes reprises cidessous :

EN 55014-2:1997

EN 61000-3-2:1995 (\*) + A1:1997 + A2:1998

EN 61000-3-3:1995 (\*)

EN 55014-1:1993 + A1:1997

(\*) voir certificat de conformité "Série TAC".

Directive machines: 89/392/EEC (II B)

étant entendu que l'intégration finale du produit doit se faire conformément à cette même directive (et modifications à venir) ainsi que des autres normes spécifiques éventuellement en vigueur.

Gembloux, le 24/11/2003.

Stephan Lemmens

Summer.